



VILLE DE MAROMME
CCP
Marché de fournitures et de services

ACHAT PATINOIRE MOBILE SYNTHETIQUE AUTOLUBRIFIANTE

La ville de Maromme souhaite faire l'acquisition d'une patinoire mobile synthétique autolubrifiante suivant les descriptifs pages 2 et 3.

Dépôt des offres:

Une réponse devra être déposée ou adressée en Mairie, sous pli cacheté, pour le **mercredi 25 janvier 2012 à 16 heures** au plus tard, à l'adresse ci-dessous:

VILLE DE MAROMME
Monsieur le Maire
Place Jean Jaures
BP 1095
76 153 MAROMME

Mode de passation:

Procédure adaptée

Prix:

Les prix sont établis en Euros et tiennent compte de la date de la commande chez le fournisseur.

Délai d'exécution:

Délai de livraison maximum de 4 semaines à compter de la date de réception de la commande chez le fournisseur.

Deux jours avant la livraison, l'Opérateur économique contactera le Pôle Sport/Vie Associative de la Ville de Maromme afin de convenir d'un rendez-vous pour la livraison.

Tout matériel endommagé à la livraison sera repris et échangé sans frais supplémentaire.

Délai de validité des offres:

120 jours

Garantie:

10 ans minimum d'utilisation

Forme du marché:

Prestation livrée : En lots : oui
En options : oui
Variantes : non

Critères d'attribution:

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Prix: 45%
Valeur technique: 40% (matériaux, garantie, entretien)
Délai de livraison: 15%

Descriptif:**LOT 1:**

La consultation a pour objet l'achat, la mise en service d'une patinoire synthétique mobile autolubrifiante complète détaillée ainsi:

↳ Matériel neuf.

↳ Dimension surface de glisse: +/- 1 10m x L15m

↳ Rambardes sur la totalité du périmètre avec 2 ouvertures, propositions avec 2 types de matériaux.

↳ Racks à patins, propositions équipement mobile, fixe

↳ Patins (volume de patins adapté à la dimension de la patinoire), possibilité d'adapter le nombre de patins dans chaque taille à l'issue de la consultation.

↳ Affuteuse à patins

Option 1:

Tapis de caoutchouc pour la périphérie de la patinoire.

Option 2:

Matériel d'aide à l'apprentissage.

Option 3:

Plancher avec débord de 1m autour de la patinoire.

LOT 2:

La consultation a pour objet l'achat, la mise en service d'une patinoire synthétique mobile autolubrifiante complète détaillée ainsi :

↳ Matériel récent d'occasion avec garantie en fonction du temps d'utilisation.

↳ Dimension surface de glisse: +/- 1 10m x L15m

↳ Rambardes sur la totalité du périmètre avec 2 ouvertures, propositions avec 2 types de matériaux.

↳ Racks à patins, propositions équipement mobile, fixe

↳ Patins (volume de patins adapté à la dimension de la patinoire), possibilité d'adapter le nombre de patins dans chaque taille à l'issue de la consultation.

↳ Affuteuse à patins

Option 1:

Tapis de caoutchouc pour la périphérie de la patinoire.

Option 2:

Matériel d'aide à l'apprentissage.

Option 3:

Plancher avec débord de 1m autour de la patinoire.

Le mémoire technique devra:

- faire apparaître la capacité de l'entreprise à proposer des matériaux visant à favoriser la protection environnementale et le développement durable.
- Décrire les procédés de fabrication et types de matériaux.
- Décrire les étapes de montage et proposer une formation aux agents de la collectivité.
- Décrire les conditions de stockage
- Evaluer les coûts d'entretien (consommables)

Pièces justificatives à produire:

Les déclarations et attestations sur l'honneur visées à l'Article 45 du Code des Marchés Publics DC1, DC2, DC6, NOTI2

Références requises relatives à la capacité professionnelle:

- ❖ Une déclaration concernant le chiffre d'affaires HT global réalisé au cours des trois derniers exercices (sauf pour les entreprises nouvellement créés).
- ❖ La capacité technique du candidat:
- ❖ Une déclaration indiquant les moyens humains dont le candidat dispose pour assurer la prestation demandée.
- ❖ Une copie du certificat de qualification professionnelle pour l'année en cours, délivré par l'organisme professionnel de qualification et de classification de la profession. Toute pièce permettant d'évaluer les capacités professionnelles de l'entreprise.
- ❖ Attestation d'assurance en cours de validité.
- ❖ Extrait K bis
- ❖ R.I.B ou R.I.P
- ❖ Mémoire technique
- ❖ Toutes certifications (Qualisport, certification environnementale ou autre)

Modalité de paiement:

Le comptable chargé du paiement est Monsieur le Receveur Percepteur de la Ville de Maromme.

Les factures seront à envoyer à:

M. le Maire, Direction des Services Financiers
Hôtel de ville, BP 1095 76153 MAROMME cedex

Procédure de recours:

Instance chargée des procédures de recours:

Tribunal Administratif de Rouen

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours:

Requête en référé précontractuel au titre des dispositions de l'article L.551-1 du Code de justice administrative à compter de la date de notification du rejet de la candidature ou de l'offre dans un délai maximum de 2 mois à compter de sa notification. Ces recours devront être exercés devant le Tribunal administratif de Rouen, auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus.

Renseignements complémentaires:

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site de la ville:

<http://www.ville-maromme.fr> sur le site : <https://www.publicatur.fr>

Dématérialisation :

L'offre dématérialisée peut être remise sur l'adresse : <https://www.publicatur.fr> , dans les délais énoncés dans le présent C.C.P. Elle doit parvenir à destination **mercredi 25 janvier 2012 à 16 heures**. (Il est précisé que le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre).

Renseignements techniques:

Mme Pascale RAVAUX, Directrice du Pôle Sport/Vie Associative

Tél: 02 32 82 22 13

Fax: 02 32 82 22 33

Mail: pascale.ravaux@ville-maromme.fr

Visa et cachet de l'Opérateur Economique,
(après avoir paraphé toutes les pages)